

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 35, substituer à la seconde occurrence des mots :

« l'objectif national de dépenses d'assurance maladie »

les mots :

« cet objectif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel